

Compte rendu de la réunion de quartier n° 7 du 05/02/2025

(Cap Castel, Restanques, Coup du Château, Pasteur)

24 personnes présentes.

- **Divers points soulevés lors de la réunion du 06/03/2024.**

Il avait été question de l'élagage des arbres de la rue Joachim du Bellay dont les feuilles mortes gênent sur le trottoir et aussi chemin de Pouzac. Ces entretiens sont faits régulièrement par les équipes municipales et par les Avant-Monts. Il y a tout le village à faire, un planning est donc établi que nous suivons chaque semaine. Le travail a du être fait depuis.

- **Demandes des Riverains :**

L'entretien de la descente Du Belley et chemin de Pouzac laisse à désirer : feuilles, avaloirs obstrués... M. le Maire rappelle qu'une équipe d'agents est dédiée uniquement à cet effet. Elle fonctionne quartier par quartier. On ne peut tout de même pas avoir tous les jours quelqu'un qui nettoie devant chez soi. Surtout que l'équipe en question a programmé ce quartier dans cette même semaine. Il faut accepter le fait que les rues ne soient pas parfaitement propres toute l'année. Il serait possible d'embaucher du personnel supplémentaire mais pour en absorber le coût il faudrait augmenter les impôts... M. le Maire rappelle qu'il préférera le moment venu, s'appuyer sur la loi qui impose à un riverain à nettoyer le devant de sa propriété.

Les demandes de M. LEVY ne seront volontairement pas consignées dans ce compte rendu car elles font partie d'un contentieux entre lui et la Mairie suivi par la Gendarmerie.

il est évident que cette personne est venue en découdre avec M. le Maire et perturber cette réunion. Après avoir traité à plusieurs reprises M. le Maire de LAXISTE il lui a été demandé d'arrêter, de laisser aux autres membres de l'assemblée la possibilité de s'exprimer.

On note une demande de tailler un laurier rose qui gêne la visibilité au croisement. Ce sera fait.

Il a été demandé des nouvelles du nouveau lotissement. Le sujet est développé plus bas mais il est important de signaler que 4 lots ont été supprimés au fond du projet car les dénivelés étaient trop importants. Cette partie restera en espace naturel et c'est tant mieux.

Un nouvelle abeilhanaise demande à la mairie comment son mur de clôture sera réparé dans la mesure où se sont les boulistes qui l'ont dégradé et que la Mairie leur donnait l'accord de jouer sur le chemin. M. le Maire rappelle que ces personnes succèdent à 2 précédents propriétaires. Que le tout premier avait déjà soulevé le problème et qu'il lui incombait de se rapprocher de son assureur pour régler ça mais il ne l'a jamais fait. M. Le Maire rappelle qu'aucune autorisation n'a été donnée, que le lieu est public. Il n'a donc aucune raison n'interdire quoi que ce soit. Toutefois, suite à quelques débordements Le club c'est vu interdire l'utilisation du chemin. L'été et uniquement l'été, ils ont l'autorisation de jouer sous la pinède tant que le projet de photovoltaïque n'est pas réalisé.

Au sujet de ce chemin piétonnier, il serait emprunté trop souvent par des mobylettes qui gênent la quiétude du quartier. Il est rappelé qu'il est difficile de bloquer l'accès car avec la pinède, nous devons laisser le passage libre pour les pompiers. Nous allons tout de même voir avec ces jeunes.

L'assemblée nous informe que les pièges à chenilles processionnaires sont détériorés et il est demandé s'ils vont être changés car ils sont très utiles. En effet, avec les troncs qui grossissent chaque année, nous les changeons régulièrement. Ce sera donc fait. M. Le Maire précise qu'ils ont été très efficaces. Malheureusement nous ne pouvons pas gérer les pins privés. Comme le papillon se déplace de pins en pins, c'est pour cela que nous en avons toujours.

- **Informations Municipales :**

Présentation du Projet de la réhabilitation de l'avenue Jean Moulin :

Le projet démarre du carrefour Guynemer/Jean moulin pour finir au début de l'avenue Molière, jusqu'au croisement avec la route de Coulobres compris. Le projet a été validé techniquement par le département, il ne reste que la partie politique à convaincre pour que les travaux soient réalisés sur 2025. La voie sera refaite avec une récupération centrale des eaux pluviales et non plus sur les bords. Des espaces de ralentissement par étranglement ou par chicane seront aménagés et paysagés afin de maintenir un niveau de sécurité optimum pour la circulation piétonnière qui sera créée. Si les stationnements seront réduits, certains seront conservés à des endroits stratégiques. Le parking du bureau de tabac fera partie de la réhabilitation. C'est pour cela que nous ne faisons rien de particulier pour l'instant. Le carrefour de Coulobres sera modifié en mettant le sens Coulobres / Alignan du vent prioritaire afin de sécuriser ce lieu. Le parking du bureau de tabac fera partie de la réhabilitation. Les arrêts de bus Mistral et Molière seront aussi déplacés afin de rationaliser la tournée actuelle.

Présentation des travaux Marausse

Si c'est une page de l'histoire des anciens bâtiments d'Abeilhan qui se tourne, la démolition des anciennes caves entre l'école et la Mairie dites « Marausse » devenait obligatoire. En effet, la voute de la grande porte d'entrée, rue Guynemer, menaçait de s'effondrer. Les travaux de démolition ont mis à jour un vieux puits asséché sous le mur à droite de cette porte. Ce puits s'est effondré déstabilisant ainsi toute la structure.

Parallèlement à cela, comme il a été souvent demandé en réunion d'autres quartiers, nous souhaitons redonner vie à notre bibliothèque. Pour cela un coup de peinture s'imposait. Le peintre en bâtiment nous a alerté des multiples grosses fissures existantes sur les murs et plafond. Après avoir fait intervenir un spécialiste, il s'avère que cela provient d'une mal façon à la création de cet ancien bâtiment. Même s'il n'y a aucun danger, ces désordres méritent d'être réparés. De plus, vue l'âge de cette salle, la toiture doit être refaite aussi. Coût approximatif, 45000 €, inconcevable pour l'utilisation actuelle. Nous devons tout de même trouver une alternative pour conserver la bibliothèque. De plus, la municipalité a la volonté de redynamiser le commerce de proximité en instaurant un marché ambulant et l'école manque de salles de motricité. La démolition laisse apparaître une très grande surface pratiquement de plain-pied par rapport à la rue Guynemer et jouxte la cour de l'école. L'idée serait de créer un espace multimodal regroupant stationnements, lieux de marchés, espace ludique et culturel pouvant accueillir aussi une nouvelle cantine modernisée et une nouvelle salle de garderie. Un cabinet d'architecte est missionné pour cela.

Photovoltaïque

M. le Maire informe que la municipalité a validé un projet de **création de parcs photovoltaïques** sur la toiture du service technique, sur le parking Zola et le boulodrome, sur le parking du stade, sur le bassin de rétention rue Verlaine et sur l'ancienne déchèterie. Cela permettra une production électrique pour une consommation de plus de 2500 habitants. Cela va mettre Abeilhan à la pointe de la transition écologique, qui comme le rappelle M. le Maire est une directive de l'Etat que nous devons intégrer dans nos documents d'urbanisme.

COMPTE FINANCIERS DE LA COMMUNE :

Le compte administratif 2024 n'est pas encore officiel mais on peut dire qu'approximativement il affichera un excédent annuel de 160 000 €, avec des dépenses d'investissement d'environ 200 000 €.

La CCAM va augmenter son fond de concours de 50000 à 75000€ que nous affecterons à nos prochains investissements sur la dernière année du mandat

Une information d'interventions des services de l'état sur la cabanisation :

En début de semaine la DREAL avec la gendarmerie et les élus sont intervenus sur deux points noirs sur le territoire portant atteinte à l'environnement et à une cabanisation en milieu naturel et protégé. Même si les enquêtes sont longues et discrètes, les interventions sont musclées. Résultat des courses, 2 propriétaires sont mis en demeure de remettre les lieux en l'état d'origine, de stopper leurs activités polluantes dans les 3 mois sans quoi une décision de justice sera rendue.

Le PLU

M. le Maire informe l'assemblée que notre PLU est définitivement opposable aux tiers depuis le 15 juillet. Aucune remarque ni recours n'ont été formulés.

Le recensement

M. le Maire informe que début 2025 aura lieu le recensement de la population effectué par les agents de la commune.

Nouveau au service des Abeilhanais :

2 Food-trucks sont désormais installés devant la Mairie. Le Vendredi, le Burger Truck de Manon et Thibaud qui vous propose toute une gamme de Burger. Le Samedi la Pizza del Tony qui vous propose ses pizzas au feu de bois.

Christian Sanchez à repris depuis peu la pizzeria et le bar de la place qui retrouve enfin vie avec une offre commerçante de qualité.

Projets à venir :

- M. Le Maire apporte quelques précisions sur l'avancement du château d'eau. Tout est en bonne voie. Une réunion technique a eu lieu pour caler le démarrage des travaux sur l'année 2025.
- Du coup, comme il viendra en lieu et place de l'aire de jeu existante, nous allons procéder à la rénovation des nos aires de jeux pour enfants. Nicolas Ghorra en explique les grandes lignes.

- M. Le Maire rappelle que la commune adhère à un nouveau service de communication aux abeilhanais créé par la Communauté de communes des Avant-Monts. Pour ceux qui connaissent, c'est l'équivalent, en mieux, de l'application ILLIWAP. En plus vous pouvez vous abonner à un service d'alerte que vous trouverez sur le site internet.

- M. le Maire rappelle que des jardins partagés derrière la cave coopérative sont encore disponibles. Pour toute information vous pouvez prendre contact avec Danièle Mesans, adjointe au Maire au 06.09.01.57.22.

Dates à retenir :

Le 8 Février : Retour photos repas des aînés et réception nouveaux arrivants

Le 9 Février : Loto du Club Taurin

Le 8 Mars : Carnaval de l'APEA